



CONSEIL COMMUNAL BEGNINS

DECISIONS DU 14 MARS 2017

Dans sa séance du 14 mars 2017, le Conseil communal de Begnins a adopté les préavis municipaux suivants :

Préavis municipal N° 1/2017

Rénovation d'un appartement de 4 pièces à la route de Gland 2,
Demande d'un crédit de **CHF 75'000**.

Préavis municipal N° 2/2017

Rénovation de la barrière de la terrasse de l'Ecu Vaudois,
Demande d'un crédit de **CHF 75'000**.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP) dès l'affichage des décisions du Conseil communal. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'article 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, du Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Begnins, le 15 mars 2017